

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 14 janvier 2021

DÉLIBÉRATION n°CFVU/2021-01

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 14 janvier 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le 8 janvier 2021.

Point de l'ordre du jour :

- 2. Pédagogie
- 2.1 Situation des étudiants empêchés Covid + ou cas contact lors des examens du premier semestre universitaire 2020-2021

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Exposé de la décision :

Dans le cadre de situation sanitaire liée à la Covid-19, la commission a été invitée à examiner et à délibérer sur la mise en place d'examens de substitution pour les étudiants empêchés Covid + ou cas contact lors des examens du premier semestre universitaire 2020-2021.

Proposition de décision soumise à la commission :

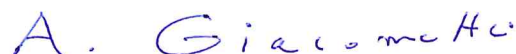
La CFVU recommande fortement la mise en place d'examens de substitution pour les étudiants COVID+ ou cas contacts. Les justificatifs doivent être fournis avant le 22 janvier ou au plus tard une semaine après la date de l'examen de la première session aux secrétariats pédagogiques ou à la scolarité de la composante.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :

Nombre de membres constituant la Commission : 36 Quorum : 29 Nombre de membres participant à la délibération : 29 Abstention : 0
Votes exprimés : 29 Pour : 28 Contre : 1

Fait à Tours, le 20 janvier 2021,

Le Président,



Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 22 JAN. 2021
	Transmise au recteur le : 22 JAN. 2021